

Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires

Affaire suivie par : Hanane TAOUIL

Ligne directe : 04 90 14 87 26

Courriel : htaouil@vaucluse.cci.fr

Monsieur Jean-Pierre LARGUIER
Président
SCoT Vaison Ventoux
Communauté de Communes Vaison Ventoux
375 avenue Gabriel PERI - CS 50090
84 110 VAISON LA ROMAINE

Avignon, le - 2 AVR. 2020

Objet : Arrêt du SCoT Vaison Ventoux

Monsieur le Président,

Nous accusons réception du projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale Vaison Ventoux que vous nous avez transmis pour étude et avis.

Lors des précédentes consultations sur le PADD et le DOO, la CCI de Vaucluse a souligné la qualité des documents et fait part de ses observations. L'ensemble de ses remarques ont été prises en compte.

Toutefois, nous souhaitons vous rappeler les éléments essentiels sur lesquels nous serons attentifs lors de la retranscription dans les Plans Locaux d'Urbanisme des communes composant votre SCOT.

Concernant l'armature économique et commerciale, il convient d'éviter la désertification des centres-villes/centres-bourgs en préservant les linéaires commerciaux qui offrent un panel d'activités répondant aux besoins de la population résidente mais aussi touristique. Pour ce faire, nous serons attentifs à ce que les PLU des communes :

- Fassent apparaître les linéaires commerciaux à préserver
- Ne prévoient pas sur les zones UA de règles restrictives en matière de stationnement pour les activités économiques de type commerce et bureau.

Pour les activités génératrices de nuisances, il nous semble fondamental que des espaces de taille suffisante puissent être réservés dans les zones d'activités économiques, notamment au sein des 20 hectares de foncier disponibles. Ces espaces sont les lieux privilégiés pour l'accueil de l'ensemble des activités productives, notamment les ICPE.

Concernant les Zones d'Activités Economiques, le SCOT prévoit l'optimisation du foncier et la densification des dents creuses. Ces dernières serviront soit à accueillir de nouvelles activités spécifiques incompatibles avec l'habitat, soit à favoriser l'extension d'activités existantes ayant besoin de tènements plus conséquents pour se développer. La CCI de Vaucluse sera attentive à ce que les besoins de développement des entreprises déjà présentes sur ces zones et plus largement à l'échelle du territoire soient prioritairement pris en compte. Il s'agit de permettre leur développement tout en maintenant leur ancrage territorial. La CCI d Vaucluse se propose d'être à vos côtés dans la poursuite du travail engagé en ce sens.

Pa ailleurs, la CCI vous rappelle également qu'elle accorde un intérêt particulier à l'aménagement des abords des bâtiments d'activités, à la mutualisation du stationnement, à l'adaptation des règles de stationnement selon l'activité/la clientèle et aux logements de fonctions.

Sur ce dernier point, la CCI de Vaucluse pointe dans de nombreux règlements de PLU, la présence d'habitations, sans lien avec le fonctionnement des ZAE, venant ainsi miter les espaces économiques et contraindre potentiellement les implantations de certaines activités. Si les logements de fonction sont autorisés par les PLU du SCOT Vaison Ventoux, la CCI de Vaucluse veillera à ce qu'ils soient nécessaires au gardiennage et/ou à la gestion des établissements, intégrés au volume du bâtiment d'activités, dotés d'un accès unique à la parcelle et d'une superficie limitée à 80m². L'objectif est d'éviter les conflits d'usages et de réserver le foncier disponible pour l'accueil exclusif d'activités économiques.

Concernant l'habitat à destination des actifs, la CCI de Vaucluse vous rejoint sur la nécessité de « maintenir les jeunes actifs sur le territoire en leur consacrant 50% de la production totale de logements du territoire de projet ». Toutefois, elle attire votre attention sur la nécessité de proposer un parcours résidentiel complet avec des logements de type T1, T2, T3, répondant aux besoins de la population de jeunes actifs avec ou sans enfant(s). Ce parcours résidentiel, plus étayé dans la rédaction des PLU du SCOT offrira à cette population nouvelle un cadre de vie plus pérenne et contribuera également à la création des conditions du maintien, voire du développement des services publics (école, piscine, bibliothèque...).

Enfin, la CCI de Vaucluse, vous rappelle, qu'en tant qu'acteur économique incontournable, elle accompagne les entreprises au cours des différentes phases de leur vie. Elle peut ainsi vous soutenir dans votre projet d'accompagnement des PME/PMI « de l'émergence de l'entreprise à la création de locaux spécifiques ». Sur le volet « commerce », elle réalise déjà pour le compte de nombreuses collectivités des études et accompagnements (Droit de Préemption Commercial, étude de commercialité, Esprit Client ...) permettant de garantir le maintien d'une offre de proximité aux résidents permanents et de limiter les vacances commerciales.

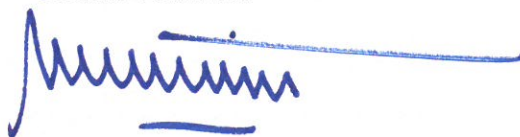
Au regard de l'ensemble des éléments transmis, qui sont en résonance avec les observations émises lors des différentes consultations, la CCI de Vaucluse donne un avis favorable sur le projet arrêté du SCOT Vaison Ventoux.

Cet avis est émis sous réserve de sa ratification lors de la plus prochaine séance de la Commission d'Administration provisoire instituée dans le cadre de l'article R 712-5 du Code de Commerce.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations distinguées.



Michel MARIDET



Directeur Général